

aérien, à Rivers (Man.), et des cours portant sur les opérations arctiques ont été donnés à Camp Borden (Ont.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective aux bases canadiennes de Gagetown (N.-B.) et de Wainwright (Alb.). L'instruction toutes armes a été dispensée à l'échelon des unités et des sous-unités, et elle a été couronnée par des exercices à l'échelon du groupe-brigade.

En vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des Forces régulières (ROTP), certains élèves spécialement choisis reçoivent la formation requise pour devenir officiers dans les Forces canadiennes aux Collèges des forces armées du Canada (voir pp. 1254-1256), ainsi que dans les universités et collèges du Canada qui comptent des unités universitaires de la Réserve. Des unités universitaires de la Réserve font partie intégrale de la vie de la plupart des universités du Canada. Ces unités sont destinées principalement à former des officiers pour les éléments de réserve des Forces canadiennes, et elles offrent à peu près la même instruction que le ROTP. Ce programme prendra une nouvelle orientation sous peu; on est à mettre au point un nouveau régime destiné à former des officiers de Réserve parmi les cadres des étudiants non diplômés.

**La Milice de l'Armée canadienne.**—Les fonctions de la Milice, qui ont fait récemment l'objet d'une révision, consistent, par ordre d'importance: à appuyer l'Armée régulière, à assurer un cadre d'instructeurs, ainsi qu'à collaborer à la sécurité intérieure et à fournir des spécialistes pour compléter le personnel des installations de survie nationale, en temps de crise nationale. L'instruction de la Milice est destinée à bien former le personnel et les unités, en leur donnant une formation élémentaire en ce qui concerne les spécialités et techniques militaires de leur propre Corps, ainsi que les spécialités relatives aux opérations de survie. En conformité avec son nouveau rôle, la Milice a été considérablement réorganisée entre novembre 1964 et mars 1965. Sur recommandation de la Commission ministérielle pour la réorganisation de l'Armée canadienne (Milice), on a institué 171 unités autonomes dont le personnel autorisé de tous grades atteint un effectif de 41,290. En même temps on a reconsidéré les lignes de conduite relatives à l'entraînement et au personnel en accordant une attention toute spéciale à la jeunesse, à la condition physique, à la compétence professionnelle et aux qualités de chef.

### L'Aviation royale du Canada

**Opérations en 1967.**—Au cours de l'année, l'Aviation royale du Canada a collaboré à la défense aérienne de l'Amérique du Nord grâce à ses trois escadrons d'intercepteurs *CF-101B*, ses deux escadrons d'engins sol-air *Bomarc* et ses 27 stations de radar. Ces forces, ainsi que la ligne de pré-alerte (DEW), sont placées sous le contrôle opérationnel du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). La 1<sup>re</sup> Division aérienne, qui constitue l'apport du Canada à l'OTAN en Europe, a effectué ses opérations avec six escadrons d'avions *CF-104*, dont quatre sont des unités d'intervention et d'attaque et les deux autres des unités de reconnaissance photographique.

L'ARC a affecté quatre escadrons d'avions terrestres à la défense maritime de l'Amérique du Nord; trois de ces escadrons, dont la base se trouve sur la côte est, sont dotés d'appareils *Argus*, les plus gros et les plus modernes des avions de lutte anti-sous-marine au monde. Un programme ininterrompu de modernisation des avions et de l'équipement en matériels perfectionnés de lutte anti-sous-marine s'est poursuivi pendant toute l'année. Les escadrons de la côte est, de même qu'un escadron doté d'avions *Neptune* établi sur la côte ouest, ont participé à des manœuvres tant à l'échelon national qu'international, ainsi qu'à des exercices de l'OTAN ayant trait à la lutte anti-sous-marine, tout en exécutant leurs missions quotidiennes de patrouille et de surveillance dans les régions maritimes avoisinant le littoral du Canada. Au début de 1966, le Commandement aéromaritime de l'ARC est devenu un élément intégral du nouveau Commandement maritime.

Le Commandement du transport aérien a continué d'apporter son appui à la Division aérienne et à la brigade de l'Armée en Europe, utilisant à cette fin les appareils à long rayon d'action *Yukon* et *Hercules*. Il a également fourni le transport aérien nécessaire à la